



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

## AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par Fanny Grosz, directrice générale de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, il a été adopté le **règlement 250-2021 (RMH 330-2021) relatif au stationnement.**

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal ou en consultant le site internet de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> mai 2021.**

Donné à Très-Saint-Rédempteur, le 14 avril 2021.

Fanny Grosz  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière